

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 13 Janvier 2012

Présents: GARRON Jean- Marie , CRUZ Marie-Louise, GARRON Patricia, CASTOR Violette , AVANIAN Jacques
CONSTANS Noël, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSENGER Daniel, ROUVIER Daniel, ZERDOUMI Richard

▪ CONSTRUCTION d'un NOUVEL HOTEL de VILLE : DEMANDE De SUBVENTION DETR 2012

M. le Maire rappelle au Conseil le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville, sur la parcelle communale « Les Planets », le financement de l'opération a été programmée sur deux tranches. La première tranche présentée en 2010 a obtenu un financement au titre de la DGE 2010. Cette deuxième tranche comporte tous les autres corps de métiers (enduit-étanchéité, cloisons, revêtements sols, menuiseries, électricité, plomberie), et a été établi dans la continuité du dossier DGE déposé en 2010 , et pour lequel nous avons obtenu une aide 84 000 €. Le Conseil sollicite une subvention Etat d'un montant de 99 600 € au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux

▪ ELABORATION du PLU : CHOIX Du BUREAU d'ETUDES PM CONSULTANT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation (MAPA) a été lancée afin de permettre à la municipalité de choisir l'équipe qui sera chargée de mener à bien la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) , aboutissant à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Six bureaux d'études ont fait une proposition et après analyse des offres, Monsieur Le Maire présente le rapport de synthèse établi, rappelant que :

- La personne responsable du marché choisit librement l'offre qu'elle juge la plus intéressante.
- Les critères de jugement des offres étant défini dans le règlement de la consultation en fonction des critères pondérés :

Prix des prestations (40%),

Références et qualité de l'équipe dédiée à l'étude (40%),

Qualité des documents rendus aux différentes phases de la procédure, Echancier Qualité des prestations (20%)

L'analyse a ainsi donné les conclusions suivantes :

ENTREPRISES	NOTES PONDEREES
G2C	16.9
PM Consultant	18.8
XG Conseil	16.6
BEGEAT	16.3
VIDAL Consultant	18.1
ADEPT	15.7

Le bureau d'études **PM Consultant** étant le mieux noté , Monsieur Le Maire propose au Conseil de se prononcer sur ce choix.-Compte tenu des prestations proposées et du respect parfait du cahier des charges établi, le Conseil municipal, décide de confier la mission principale au bureau d'étude **PM CONSULTANT 13 012 MARSEILLE** pour un montant de **32 000 € HT** , ainsi que la mission complémentaire d'Evaluation Environnementale pour un montant de **6 800 € HT**

• PRIX du STERE de BOIS

Le Conseil fixe à **45 €** Le stère de bois vendu aux administrés de la commune.

• QUESTIONS DIVERSES :

○ Travaux avec ONF : Faire établir un devis afin de démonter l'ancien parc pastoral St Estève. Le conseil n'est pas favorable au rattachement des bois non soumis, au régime forestier.

○ Droit de préemption Urbain : la commune ne préempte pas les biens

Les Adrets C 133 Lot A, Le Village F 369 , Mauran C 30, Les Bardelières F 852

La séance est levée à 21 h 30

Vu pour être affiché le Vendredi 20 Janvier 2012, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.